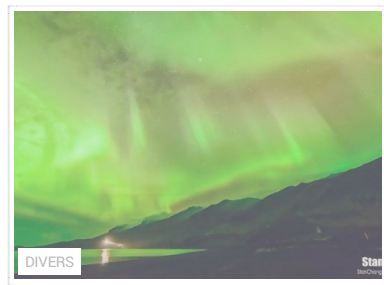




VIDÉOS

BRÈVES

A LA UNE



DIVERS

09 juin 2014

L'Europe vue par un couple de Taiwan



TECHNOLOGIE/SCIENCES

09 juin 2014

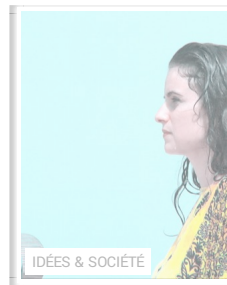
Rafale: la proposition que le Canada «ne peut refuser»



INJUSTICE - DROIT DE L'HOMME

09 juin 2014

États-Unis : 33 villes interdisent de nourrir les personnes sans-abri à titre personnel



IDÉES & SOCIÉTÉ

08 juin 20

Ibliss

Canada : La fin de la résignation pour les peuples autochtones

457 vues

01 mai 2014

1 commentaire

Injustice - Droit de l'Homme

Tribune Libre


[Facebook](#) [Twitter](#) [Google+](#)

Scène de rue dans le quartier de Downtown Eastside, à Vancouver

« Idle no more ! » (« Fini l'inaction ! ») : depuis décembre 2012, ce mot d'ordre rallie la communauté autochtone du Canada qui, de la Colombie-Britannique au Nouveau-Brunswick, réclame justice sociale, égalité des sexes et respect des droits territoriaux.

« Nourrissez ceux qui ont faim ! Mangez les riches ! » Pancarte au poing, une quinzaine de personnes défilent devant l'entrée du Pidgin, un restaurant flambant neuf de Downtown Eastside, « le code postal (1) le plus pauvre du Canada », dit-on ici. Ce vieux quartier central de Vancouver est traversé par deux grandes artères, les rues Main et Hastings : « Pain and Wastings » (« Souffrance et désolation »), ironisent ses habitants, dont beaucoup d'autochtones. Habituellement, près d'un millier de sans-abri, l'œil hagard et le pas mécanique derrière les roues de leur chariot, déambulent dans cette dizaine de blocs

Promo
déclic
Le réflexe des bonnes affaires

MES OFFRES
DANS MA LISTE
DE COURSES

J'ENREGISTRE

[RSS](#) [G+](#) [YouTube](#) [Facebook](#) [Twitter](#)

ILS OSENT TOUT...

... C'EST MÊME À ÇA QU'ON LES RECONNAÎT



Il vous est sûrement arrivé de tomber sur une déclaration ou une action d'un homme politique qui vous a laissé sans voix, qui vous a fait dire : « il n'a quand même pas osé ». Cette rubrique consacrée à tout ce qui n'a ni queue ni tête, est la votre. N'hésitez pas à nous envoyer les perles, âneries et autres propos ineptes dès que vous en entendez ou voyez.

enchâssés entre les quartiers touristiques de Gastown et de Chinatown. Toxicomanes, alcooliques, dealers, prostituées : la misère sociale des Amérindiens s'affiche dans le centre de la plupart des grandes villes du dixième pays le plus riche du monde.



Manifestation de Idle no more, à Vancouver, le 28 janvier 2013

« Idle no more ! » (« Fini l'inaction ! »), scandent les manifestants ce jour-là. D'un océan à l'autre, ce slogan sonne le réveil de la lutte contre le gouvernement du très conservateur premier ministre Stephen Harper et la violation des traités ancestraux. « Hier, ils prenaient nos terres ; aujourd'hui, ils nous exproprient. Et demain ? », interroge Karen, une habitante d'origine salish, c'est-à-dire descendante de l'une de ces « premières nations » qui peuplaient la Colombie-Britannique avant l'arrivée des Européens. La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît trois grands groupes d'autochtones : les « premières nations », ou **Indiens d'Amérique du Nord**, les métis et les Inuits. En 2011, ils représentaient respectivement 61 %, 32 % et 4 % —auxquels il faut ajouter 3 % de « divers »— des un million quatre cent mille aborigènes, soit 4,3 % de la population totale du Canada (2).

Le mouvement Idle No More a été lancé fin 2012 par quatre femmes de la Saskatchewan, une province des Prairies (Centre-Ouest). Mmes Sylvia McAdam, Jessica Gordon, Nina Wilson et Sheela McLean dénonçaient l'adoption par le Parlement canadien des lois C-45 et C-38. Votés à la va-vite, sans possibilité de débat, ces deux textes, épais de quatre cents pages chacun, ont des implications considérables. Le premier modifie la loi sur les Indiens, qui date de 1876 : l'Etat peut désormais louer ou acheter les terres d'une réserve sans avoir obtenu l'accord de la majorité des électeurs du conseil de bande — l'organe décisionnaire des réserves—, mais seulement de la majorité des présents. Le second texte limite la portée de la loi sur la protection des eaux navigables à quatre-vingt-dix-sept lacs et soixante-deux rivières, soit moins de 1 % des eaux douces du pays.



Nina Wilson, Sheela McLean, Sylvia McAdam et Jessica Gordon

Ces mesures visent à garantir aux investisseurs étrangers l'accès aux terres et aux importantes réserves prouvées de pétrole (les troisièmes du monde) issues des sables bitumineux (3). Ironie de l'histoire, celles-ci se trouvent dans le Moyen et le Grand Nord du Canada, là où se sont réfugiés la majorité des autochtones après avoir été chassés du Sud par les colons européens. La question des droits fonciers se pose avec d'autant plus d'acuité aujourd'hui que les enjeux économiques sont colossaux.

Jusqu'aux années 1920, elle pouvait être éludée : « Les traités visaient principalement à obtenir des nations autochtones qu'elles abandonnent leurs droits territoriaux. En échange, l'Etat octroyait aux collectivités indiennes de minuscules réserves dont le fonctionnement était étroitement encadré par la loi sur les Indiens », rappelle Jean Leclair, professeur de droit à l'université de Montréal (4). Progressivement, la jurisprudence puis la Loi constitutionnelle de 1982 ont garanti aux autochtones des « droits ancestraux » —une notion si floue qu'elle doit être affinée par les tribunaux à chaque conflit territorial.

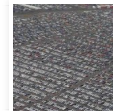
Dès 1990, la crise d'Oka a montré les limites de cette garantie juridique. Pendant soixante-dix-huit jours, les policiers de la Sûreté du Québec puis l'armée du Canada ont affronté les communautés mohawks de cette municipalité voisine de Montréal. Sans même les avoir consultés, le maire d'Oka avait en effet décidé d'agrandir un terrain de golf sur des terres revendiquées par les Mohawks —dont un cimetière ancestral—, ce qui avait déclenché une révolte, matée fusil à la main.

Un même sentiment d'injustice anime aujourd'hui le mouvement Idle No More, dont les revendications dépassent largement

FIL ACTU

- 09/06 : A Alep, il n'y a pas que l'eau que l'on coupe !
- 06/06 : Le service du casier judiciaire français reconnaît Sebastopol comme ville russe
- 06/06 : Feu vert de la Banque Mondiale à l'investissement français en Russie
- 05/06 : Résultats des élections présidentielles syriennes
- 05/06 : Moscou développe ses relations avec la Corée du Nord

LES PLUS LUS



19 mai 2014
Où vont mourir les voitures invendues



23 mai 2014
Le chef de la fausse révolution libyenne admet que Kadhafi n'a pas tué de manifestants



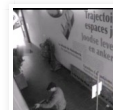
24 mai 2014
Le Coup d'Etat a eu lieu, le Pacte Transatlantique est déjà adopté



17 mai 2014
Boko Haram est un sous-marin de la CIA



20 mai 2014
Samuel Borg au conseil national palestinien : « Adieu au sionisme et à Israël » !



28 mai 2014
Attaque du musée juif de Bruxelles : Hollande s'est encore planté

COMMENTAIRES RÉCENTS



Corinne 09 juin 2014
BRAVO A Poutine, quel esprit.... quelle patience face à ces [...]



KGB 09 juin 2014
CIA, le miserable integriste troll de propagande americano-sioniste, [...]



La Douma veut reconnaître les actions de Kiev comme génocide | Réseau International | raimanet 09 juin 2014

http://reseauinternational.net/douma-veut-reconnaitre-les-actions-genocide/?utm_source=rss&...

Keith 09 juin 2014

la question foncière. Chef de la réserve crie d'Attawapiskat (située dans le nord de l'Ontario), Mme Theresa Spence, devenue l'une des figures de proue du mouvement, a entamé une grève de la faim le 11 décembre 2012. Elle entendait ainsi dénoncer la catastrophe sociale qui menace les mille sept cents membres de sa communauté. Logements insalubres, chômage, salles de classe délabrées, points d'eau limités : tout cela à moins de cent kilomètres de la mine Victor en territoire crie. D'une teneur exceptionnelle en gemmes, celle-ci est exploitée depuis 2008 par la société De Beers, le plus gros diamantaire du monde. Sur les 6,7 milliards de dollars de recettes prévues, la réserve n'a touché jusqu'ici que 90 millions.

Symbolique et très médiatisée, la grève de la faim de Mme Spence a donné une ampleur nationale à ce mouvement, qui ne cesse depuis de s'étendre à travers des **blocus** ou des manifestations. Il a suscité une large prise de conscience. Les autochtones ont un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale (15 %) et une espérance de vie nettement inférieure à la moyenne du pays : neuf ans de moins pour les hommes et cinq pour les femmes (respectivement 68,9 ans et 76,6 ans) (5). Fait notable, le mouvement est lancé, porté et défendu par des femmes, et non par les chefs de l'Assemblée des premières nations (APN), qui représente les six cent dix-sept nations indiennes du Canada.

« Ce n'est pas surprenant, commente Mme Viviane Michel, d'origine innue et présidente de Femmes autochtones du Québec (FAQ). Les femmes ont vécu tellement d'injustices qu'elles veulent faire valoir leurs droits. Elles sont d'autant plus actives et militantes qu'elles restent à l'écart des canaux diplomatiques qui limitent la marge de manœuvre des chefs traditionnels. Être femme et autochtone signifie en général être doublement discriminée ». « Nous sommes toujours surreprésentées dans les statistiques négatives, renchérit Karen. Pourtant, Dieu sait si on a voulu nous éliminer ! Robert Pickton, ça vous dit quelque chose ? »

Arrêté en 2002, ce tueur en série est devenu le symbole de la violence qui frappe les femmes autochtones. Condamné en 2007 pour six homicides sans préméditation, il avait avoué quarante-neuf meurtres, avant de se rétracter. Ses victimes, souvent des prostituées, étaient les habitantes les plus vulnérables du centre-ville de Vancouver, « abandonnées deux fois, par la société et par la police », selon l'ancien procureur général Wally Oppal. Chargée de faire le jour sur cette affaire, la commission d'enquête sur les femmes disparues que M. Oppal a dirigée entre 2010 et 2013 accuse la police d'avoir fait preuve de « préjugés défavorables généralisés (6) ».

Si elle est exceptionnelle, cette affaire n'est pas unique. Des dizaines de femmes autochtones ont été assassinées en Colombie-Britannique, le long de l'autoroute 16, surnommée l'« autoroute des larmes » (7). Maryanne Pearce, chercheuse en droit à l'université d'Ottawa, a répertorié huit cent vingt-quatre disparitions au cours des quarante dernières années (8). Un nombre sous-évalué, estiment certains, mais déjà vertigineux : « Si les femmes de la population générale avaient disparu ou avaient été assassinées au même rythme, le pays en aurait perdu dix-huit mille depuis la fin des années 1970 ! », lance Mme Michèle Audette, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada.

Le statut d'infériorité des femmes autochtones a de solides racines historiques. Pendant des décennies, la loi sur les Indiens a privé de leur statut légal celles qui épousaient un non-Indien. Chassées de leur communauté, elles étaient déshéritées de leurs droits ancestraux comme de ceux issus des traités. Ni elles ni leurs enfants ne pouvaient plus hériter des biens familiaux. Cette discrimination, imposée par le système patriarcal des sociétés coloniales, a constitué un facteur d'assimilation forcée puissant, puisque les sociétés autochtones étaient alors matriarcales et matrilineaires. « N'oublions pas qu'avant l'arrivée des Européens les femmes avaient une véritable place dans la prise de parole et de décision », souligne Carole Lévesque, anthropologue à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à Montréal.

Nombre de victimes de cette injustice, abandonnées, isolées, migrèrent vers les villes dès les années 1970. « Beaucoup trouvèrent alors refuge dans les centres d'amitié autochtones apparus dans les années 1950, poursuit Lévesque. Incubateurs de programmes et de services destinés à fournir une aide dans de multiples domaines (santé, éducation, emploi, etc.), ils leur permirent de s'épauler, d'investir les espaces publics et, pour les plus militantes, de fourbir leurs armes afin de lutter contre les discriminations systématiques ».

En 1985, la loi C-31 a rendu leurs droits à ces femmes ; rétroactive, elle leur a même permis de recouvrer leur statut d'Indiennes. Pourtant, la situation ne s'est guère améliorée dans les réserves. « Exiguïté des terres, surpopulation, chômage, absence de capitaux, alcoolisme, suicides : les conditions de vie sont difficiles pour les femmes. Celles qui le peuvent cherchent de plus en plus un avenir en dehors de leur réserve », témoigne Alanis Obomsawin, membre de la nation abénaquise, qui figure parmi les plus éminentes documentaristes du Canada et qui réalise actuellement un film sur le mouvement Idle No More (9).

« Le grand défi du mouvement est de sensibiliser les non-autochtones à ce que nous vivons », déclare Mme Michel. Car beaucoup de Canadiens perçoivent encore le statut d'autochtone comme un régime de privilèges fiscaux et d'aides sociales surdimensionnées. Peu importe que seules les « premières nations » vivant dans une réserve soient en fait exemptées d'impôts et de taxes : les préjugés ont la peau dure. Le 18 octobre 2013, sur le Huffington Post, l'essayiste François L. Paradis accusait par exemple les autochtones de vouloir faire « financer leur oisiveté en percevant sur les ressources naturelles des redevances alléchantes ». Et affirmait que l'alcoolisme endémique n'avait pas de causes sociales. Certains espèrent que l'affaire dite des « pensionnats indiens » fera évoluer les mentalités. « En levant le voile sur l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire du pays, explique Mme Michel, la Commission de vérité et de réconciliation sur les pensionnats indiens devrait permettre de faire mieux comprendre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ». Des années 1880 à 1996, cent cinquante mille enfants, âgés de 6 à 16 ans, ont été arrachés à leur famille et envoyés de force dans cent trente-neuf pensionnats administrés par les paroisses sur des fonds fédéraux. Objectif affiché de ces institutions : « Tuer l'Indien dans l'enfant », selon les mots employés en 2008 par M. Harper quand il présenta ses excuses au nom des Canadiens.

Au moins quatre mille deux cents enfants sont morts de froid, de privations ou de maltraitance ; certains ont même servi de cobayes pour des expériences scientifiques. Aujourd'hui, les langues se délient parmi les soixante-dix mille anciens pensionnaires encore en vie. Les témoignages, qui devraient être collectés jusqu'en juin 2015, sont d'ores et déjà accablants. Nombre d'enfants —parfois 100 % des élèves d'un pensionnat— ont subi des **abus sexuels** ou des viols. Loin des



onheur vous croyez ? Par
l'intermédiaire d'Auchan
les [...]



Byblos 09 juin 2014
**Dans ma ville, il est
interdit de nourrir les
pigeons. [...]**

ABONNEZ-VOUS

Saisissez votre courriel pour être notifié de chaque nouvel article

DISCUSSION

Forum

SOUTIEN

Faire un don

élucubrations de Paradis, un lien a été établi entre l'enfermement dans un pensionnat –surtout quand il s'est accompagné de violences physiques et sexuelles– et les problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, qui touchent plus sévèrement les autochtones. Ce lourd traumatisme explique peut-être aussi un taux de suicide cinq fois plus élevé que la moyenne, et onze fois plus si l'on ne tient compte que des jeunes Inuits (10).

« Redonner aux autochtones la fierté de ce qu'ils sont, de là où ils viennent. C'est l'un des grands mérites de ce mouvement », estime la documentariste Obomsawin. Pour autant, cette révolte s'inscrira-t-elle dans la durée ? Pourra-t-elle survivre aux élections fédérales de 2015 et aller au-delà de l'opposition au gouvernement Harper, dont la ligne politique est le point de convergence et de cohésion des multiples revendications ? Beaucoup en doutent. Ils soulignent la grande complexité de la réalité autochtone : six cent dix-sept bandes aux intérêts divergents et aux acquis juridiques différents. « Ce mouvement de contestation doit maintenant déboucher sur un mouvement de transformation sociale », ajoute Lévesque. « Pour l'heure, nous nous faisons entendre, et bien au-delà du Canada, répond Mme Michel. D'ailleurs, si nous recevons autant de soutiens, n'est-ce pas le signe qu'un changement est déjà à l'œuvre dans la société ? »

Philippe PATAUD CELERIER

Notes :

- (1) Il existe dans les villes canadiennes un code postal par quartier, voire par bloc d'habitations.
- (2) « Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits. Enquête nationale auprès des ménages, 2011 », Statistique Canada, Ottawa, 8 mai 2013.
- (3) Lire Emmanuel Raoul, « Sous les sables bitumineux de l'Alberta », Le Monde diplomatique, avril 2010.
- (4) Cf. Irène Bellier (sous la dir. de), Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance, L'Harmattan, coll. « Horizons autochtones », Paris, 2013.
- (5) « Santé des premières nations au Canada », université d'Ottawa, 11 septembre 2013, www.med.uottawa.ca
- (6) www.missingwomeninquiry.ca
- (7) Cf. Emmanuelle Walter, Sœurs volées, Lux, Montréal, à paraître en novembre 2014.
- (8) Maryanne Pearce, « An awkward silence : Missing and murdered vulnerable women and the Canadian justice system », faculté de droit d'Ottawa, 2013.
- (9) Produits par l'Office national du film (ONF), ses documentaires sont disponibles sur <http://onf-nfb.gc.ca>
- (10) « Santé des Premières Nations et des Inuits : prévention du suicide », ministère de la santé, Ottawa, 8 novembre 2013.

Source : www.interet-general.info



abus sexuels Amérique autochtones Chômage Cobayes égalité Grand Nord indiens justice sociale
misère Montréal Québec ressources

A PROPOS DE L'AUTEUR



Tribune Libre

[Voir tous ses articles](#)

ARTICLES RELATIFS



28 mai 2013

UA: la CPI accusée de racisme



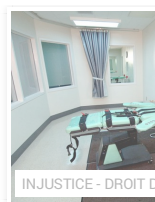
23 octobre 2013

L'histoire oubliée de Mordechai Vanunu, lanceur d'alerte israélien kidnappé par le Mossad



04 octobre 2013

Proche Orient : L'Egypte serre la vis à Gaza



07 novembr

L'Union européenne: être tuer la peine Amériq

« **Découvrez le brillant sketch pro-palestinien que vous ne verrez pas à la télévision française**
C'est fait ! La Chine deviendra cette année la plus grande économie du monde, cinq ans plus tôt que prévu »

1 COMMENTAIRE



Pas de commentaires

Soyez le premier à commenter cet article

DISCUSSION

Laisser un commentaire. Restez dans le sujet de l'article, svp. Les agressions personnelles et les insultes seront bannies.

[PLAN DU SITE](#) [CGU](#) [MENTIONS LÉGALES](#) [A PROPOS](#) [CONTACT](#)

AUTEURS

 Avic
 Alex Lantier
 Byblos
 Caro
 Djerrad Amar
 Hicham Hamza
 Mouna Alno-Nakhal
 Paul Craig Roberts
 Pierre Royant
 Resistance
 Silvia Cattori
 Valentin Vasilescu

COMMUNAUTÉ

634
Abonnés

6424
Fans

21
Abonnés

36
Abonnés

LE JOURNAL DE LA MORT

+ de vidéos

RESINTERTV

+ de vidéos

© 2014 Réseau International

